

Au coeur du Bassin Potassique

VU les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 411-1 et suivants, R 412-26 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules dans la cour de l'école maternelle Fernand Anna pour des raisons de sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est interdit à tous véhicules motorisés de circuler dans la cour de l'école maternelle Fernand Anna sise 10 rue de la Capucine à Wittenheim, sauf ayants droits suivants :

- **Personnel de l'Education Nationale**
- **Personnel de la Ville de Wittenheim**
- **Entreprises autorisées par la Ville**
- **Locataires**
- **MJC Fernand Anna**
- **Véhicules de secours**
- **Presbytère**
- **Sauf autorisation délivrée par la Ville de Wittenheim.**

ARTICLE 2 : Un panneau de signalisation conforme à cette prescription sera posé et rappellera ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique " Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police – BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr,
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER-



WITTENHEIM, le 9 avril 2024
Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette RENCK

